



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2019

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 13

L'an deux mil dix-neuf, le trente avril, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 19 avril 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

**Présents** : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. LEMONNIER Philippe, M. POSTAIRE Xavier, Mme GUERET Isabelle, M. BESNARD Noël, M. ROBERT Alain, M. HERVE Philippe, M. COLLET Pierre-Yves, Mme BADOUARD Sandrine, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal

*formant la majorité des membres en exercice*

**Absents excusés** : M. GASPAILLARD Vincent, Mme FAUCHET Sandra

**Secrétaire** : Mme BADOUARD Sandrine

### **OBJET : Aliénation d'un chemin rural (annule et remplace la délibération DEL011216 01)**

Madame GASPAILLARD Evelyne, Maire se retire de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. LEMONNIER Philippe donne lecture du courrier de M. et Mme GASPAILLARD Christian domiciliés 17, la Boulais à Saint-Vran par lequel ils souhaitent acquérir une partie du chemin rural N°140 situé à La Boulais à Saint-Vran.

Cette partie du chemin rural N° 140 n'est plus affectée à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de cette partie de chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. M. et Mme GASPAILLARD étant les seuls utilisateurs riverains de cette portion de chemin rural, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour), décide :

- de désaffecter une partie du chemin rural N°140 d'une contenance d'environ 270 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente de cette portion de chemin à 1 € le m<sup>2</sup>; les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux d'aménagement du Bourg : la réception des travaux avec réserves a eu lieu le lundi 29 avril 2019 pour les lots N° 1, 2 et 3. Quelques travaux restent principalement à réaliser : du marquage au sol pour les passages piétons par l'entreprise EIFFAGE ; des finitions de maçonnerie et entretien de plantations par l'entreprise LE PUIL PAYSAGE.
- Compétence eau potable - date d'exercice à l'échelon communautaire : Madame le Maire donne lecture du courrier du vice-président en charge des dossiers eau et assainissement rappelant la prise de compétence communautaire obligatoire pour l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le report possible de la prise de compétence eau au plus tard en 2026. Après exposé de la situation actuelle et de l'étude en cours, il est décidé de reporter la délibération au prochain Conseil municipal.
- Madame le Maire donne lecture du courrier de Maître Malo TESTARD en date du 9 avril 2019 par lequel il informe la commune que Madame Jeannine BEDEL et Mme Evelyne RAULET ont l'intention de vendre des parcelles boisées contiguës à des parcelles communales. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal n'exerce pas son droit de préférence aux prix et conditions proposés.
- Suite à la visite de l'expert pour la panne de l'ascenseur de la Mairie (variateur de fréquence à remplacer), l'assurance SMACL va procéder au remboursement d'une partie des réparations soit 1253.16 €. Le reste à charge pour la commune est de 4513.94 €.
- Le logement communal (T2) situé 4 rue des Forges est reloué à compter du 29 avril 2019. Le locataire du 4, bis rue des Forges nous informe de son départ à la date du 30 juin 2019.
- La fête communale prévue initialement le 7 juillet est annulée.